

Conduite à tenir en cas d'accident sur les lieux de travail

MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

Public

Ce support s'adresse à l'ensemble des salariés.

Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash. (Technologie non maintenue par les navigateurs récents.).

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, l'apprenant sera, notamment, capable de :

- déterminer l'importance du rôle du premier témoin ;
- savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire en attendant l'arrivée des premiers secours ou des secouristes du travail.

Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

Durée : 15 minutes

Tarif : nous consulter*

Généralités

Les minutes qui suivent un accident sont essentielles pour les chances de survie. Savoir donner l'alerte en cas d'accident : le rôle du premier témoin est primordial au bon déroulement de la chaîne de survie. Chacun d'entre nous peut être confronté à cette situation, que ce soit au travail, à la maison ou sur la route. C'est pourquoi, il est indispensable de maîtriser les réflexes de premiers secours. Quelle que soit la situation d'urgence, il importe d'apprécier correctement la situation et d'agir vite.

Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



Contenu du Module

Partie 1 : Formation

Chapitre 1 : La chaîne des secours

La chaîne des secours

Les services de secours

Chapitre 2 : Le secours en entreprise

L'organisation des secours en entreprise

Le sauveteur secouriste du travail

Chapitre 3 : Le rôle du premier témoin

Le rôle du premier témoin : Protéger, Alerter et Secourir dans la limite de ses capacités

Partie 2 : Évaluation

Ce module de formation est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D, photographies.

Des synthèses, des tests non notés et des exercices pratiques (manipulations) complètent chaque chapitre.

Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées